

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 271-2019
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2019.RRGR.342

Déposée le : 25.11.2019

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Schmidhauser (Interlaken, PLR)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)
Grogg-Meyer (Bützberg, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 28.11.2019

N° d'ACE : 97/2020 du 5 février 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture et de la culture
Classification : –



Evaluation de « Passepartout » passée sous silence

Voilà plusieurs mois que sont sortis les résultats tant attendus de l'étude, menée par l'Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg, sur l'efficacité des importants changements opérés au sein de l'école obligatoire dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères et du français en particulier (projet « Passepartout », moyen d'enseignement « Mille feuilles », enseignement précoce du français, didactique Sprachbad-Immersion). Il est intéressant de constater que les résultats de cette étude – qui avait initialement été annoncée en grande pompe – ont été publiés dans la plus grande discrétion, ce qui n'est pas sans soulever quelques questions.

Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est, succinctement, l'avis du Conseil-exécutif sur les résultats de l'étude précitée ?
2. Pour quelle raison cette étude n'a-t-elle pas été rapidement présentée au public ?

3. Pourquoi, contrairement à ce qui avait été annoncé, aucune évaluation du moyen d'enseignement « Clin d'œil », utilisé par les classes supérieures du degré primaire, n'a été réalisée ?
4. Comment le Conseil-exécutif interprète-t-il les résultats de l'étude, selon lesquels les élèves atteignent le niveau de français A2.1 fixé par les cantons participant au projet « Passe-Partout » pour « Mille feuilles » à seulement 57 pour cent en compréhension orale, 33 pour cent en compréhension écrite et un catastrophique 11 pour cent en expression orale ?
5. Est-il juste que le Conseil-exécutif ou les cantons ayant participé au projet « Passepartout » souhaitent faire élaborer une nouvelle mouture du moyen d'enseignement « Mille feuilles », et si oui, combien cela coûtera-t-il, en particulier par rapport à ce que ce moyen d'enseignement était censé coûter au départ ?
6. Le canton de Bâle-Campagne s'est retiré du projet « Passepartout » et de l'organisation qui lui a succédé ; les cantons de Bâle-Ville, de Soleure et d'Argovie souhaitent également suivre cette voie. Le projet « Passepartout » et la Conférence des directeurs de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse ont-ils échoué ? Quelles sont les conséquences, de ce point de vue, du résultat de la votation qui s'est tenue à Bâle-Campagne le 24 novembre 2019 et où un choix « encadré » du moyen d'enseignement l'a emporté à une nette majorité ?
7. Combien « Mille feuilles » et « Clin d'œil » ont-ils coûté environ par élève par rapport aux autres moyens d'enseignement qui sont utilisés pour le français dans les cantons alémaniques qui n'ont pas participé au projet « Passepartout » ?
8. Quels coûts supplémentaires l'instauration du choix (encadré, le cas échéant) du moyen d'enseignement pour le français entraînerait-elle ?

Motivation de l'urgence : Bien que l'étude ait été publiée il y a des mois, les résultats sont divulgués au compte-goutte. Le Conseil-exécutif doit prendre les choses en main et répondre rapidement aux questions posées.

Réponse du Conseil-exécutif

Points 1 à 4 :

L'étude précitée réalisée par l'Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg doit être considérée en parallèle de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (COFO) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. La compréhension orale et la compréhension écrite ont été évaluées dans le cadre de la vérification des compétences fondamentales et l'expression orale a été examinée par l'Institut de plurilinguisme. La Direction de l'instruction publique et de la culture prend au sérieux les résultats de ces analyses. Elle est toutefois consciente qu'il manque des valeurs de comparaison ou qu'il n'est pas possible d'en obtenir (p. ex. par rapport à l'ancien Lehrplan 95, au moyen d'enseignement « Bonne Chance » ou à d'autres niveaux scolaires). Un autre problème apparaît : l'étude ne tient pas compte des élèves ayant des résultats scolaires particulièrement bons, qui dépassent les exigences de base, étant donné qu'elle a seulement vérifié si les exigences de base étaient atteintes ou non. Selon la véri-

fication des compétences fondamentales en français, 64 pour cent des élèves les ont atteintes en compréhension écrite et 89 pour cent en compréhension orale. Ces deux résultats se situent dans la moyenne suisse.

Point 2 :

Le 24 mai 2019, la Direction de l'instruction publique et de la culture a publié un communiqué de presse sur les résultats de l'enquête sur les compétences fondamentales¹ en décrivant le cas du canton de Berne. Peu après, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse a mis en ligne sur son site l'étude de l'Institut de plurilinguisme². Comme celle-ci ne donne aucune indication sur les cantons en particulier, la Direction de l'instruction publique et de la culture n'a pris aucune mesure de communication supplémentaire.

Point 3 :

Les points faibles du moyen d'enseignement sont connus. Un remaniement de « Clin d'œil » similaire à celui effectué pour « Mille feuilles » est en cours d'évaluation en collaboration avec la maison d'édition Schulverlag plus AG.

Point 5 :

La version révisée de « Mille feuilles 5 » est disponible pour les écoles depuis l'année scolaire en cours. Les adaptations ont été accueillies favorablement par le corps enseignant. La nouvelle version de « Mille feuilles 6 » sera disponible à partir de l'année scolaire 2020-2021. Les coûts sont entièrement pris en charge par Schulverlag plus AG.

Point 6 :

Le projet Passepartout (avancement de l'enseignement des langues étrangères) a été officiellement clôturé à l'été 2018 et l'association des cantons faisant partie du projet a été dissoute. Le résultat de la votation populaire dans le canton de Bâle-Campagne n'a aucune répercussion directe sur la pratique relative aux moyens d'enseignement du canton de Berne.

Point 7 :

Les coûts des nouveaux moyens d'enseignement des langues étrangères ne diffèrent guère les uns des autres. « Mille feuilles » (Schulverlag plus AG) coûte 35 francs par élève et « dis donc » (Lehrmittelverlag Zürich) 34 francs par élève.

Point 8 :

Les coûts ne peuvent pas être chiffrés actuellement, car ils dépendent des moyens d'enseignement correspondants et des offres de formation continue nécessaires. Aujourd'hui, il

¹ https://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen/suche.archiv.meldungNeu.html/portal/de/meldungen/mm/2019/05/20190523_1244_im_schweizerischenmittelbeidensprachenrueckstandbeidermathematik.html

² https://www.nwedk.ch/sites/default/files/upload/190513_Passepartout-Evaluation_Schlussbericht_def_0.pdf (en allemand)

n'est pas possible de savoir, en cas d'instauration du choix, combien d'écoles opteraient pour quel moyen d'enseignement.

Destinataire

- Grand Conseil